

Mgr Nourrichard se soumettra-t-il à la décision de Rome ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Nonce](#)

Date : 10 janvier 2010

Le message de **Mgr Nourrichard**, lu ce dimanche dans toutes les paroisses du diocèse d'Evreux, [est en ligne](#). Il y écrit :

- **"Nous poursuivons dans notre diocèse la mise en forme du projet diocésain « Paroisse 2000 ». [...]** Je demande au **Père Jean VIVIEN** actuellement curé de cette paroisse avec l'équipe d'animation pastorale et l'aide des Pères BENARD et GAUDIN de recevoir cette nouvelle communauté locale.
- Cette décision modifie les habitudes qu'avaient, depuis de nombreuses années, les paroissiens de Thiberville. Ils bénéficiaient d'un prêtre pour une population de moins de 5 000 habitants.
Certains paroissiens ont donc du mal à entrer dans cette nouvelle manière de vivre en Eglise où il est demandé à des baptisés plus nombreux, davantage de collaboration avec leur curé et les autres prêtres au sein d'une paroisse qui est plus grande.
- Je n'ai nullement l'intention d'accabler nos Frères et Soeurs de Thiberville. D'ailleurs plusieurs d'entre eux sont acquis à cette perspective. Je vous demande de prier avec moi pour que les autres les rejoignent. Monsieur l'Abbé Francis MICHEL est bien entendu très lié à cet ancien Groupement. Depuis 23 ans ! Qui le lui reprocherait ! **Cependant il serait irresponsable de ma part de laisser les choses en l'état en raison d'une seule personne, aussi respectable soit-elle !** A plusieurs reprises, j'ai demandé à l'abbé MICHEL d'accepter de quitter le Groupement Inter-paroissial de Thiberville. En 2008, il a signé lui-même l'accord de son départ en présence du Chancelier de l'Evêché et de moi-même. Malheureusement cela ne se réalise jamais. **Il m'a contraint à le révoquer, c'est-à-dire à lui ôter les pouvoirs liés à la charge du curé. Je ne reviens pas sur ma décision mais pour manifester mon profond désir de le garder dans notre communion, je l'autorise à continuer de célébrer la messe et à faire les inhumations.** Notre Eglise est pleine de sagesse. Dans ces situations délicates, le prêtre qui n'accepte pas la décision de son Evêque peut en appeler à Rome en y faisant un recours. Depuis les premiers instants, j'ai tenu compte de cette sagesse de l'Eglise en respectant ce qu'elle préconise.
J'attends donc que Rome nous transmette sa décision."

Comme le disait l'abbé Michel dimanche dernier, il n'est nulle question ici du salut des âmes, mais d'une réorganisation administrative de type technocratique. Et c'est bien le problème. Nous aurons l'occasion de revenir, très prochainement, tant sur le père Vivien que sur la soumission à Rome et au Magistère du diocèse d'Evreux.